

Avis remis dans le cadre de la concertation sur la première étape du plan stratégique PAC (Description générale + SWOT + besoins priorisés)

Le présent avis fait suite à la demande formulée par le Ministre de l'Agriculture W. Borsus le 19/12/2019, lequel communiquait qu'*une validation des documents de travail par toutes les parties concernées est essentielle afin de poursuivre l'élaboration du Plan stratégique.*

Suite à cette demande avec échéance au 17/1/2020, l'avis de Natagora est construit à deux niveaux :

- Avis général rendu en réponse à la question de la validation des documents
- Axes d'amélioration

Avis général

Natagora salue la démarche d'analyse objective de la situation. Nous regrettons toutefois que les parties prenantes n'aient pas été associées à l'élaboration de la SWOT et des besoins, et ce malgré que cela fasse l'objet de l'Article 94 de la [proposition de règlement européen](#). En effet, malgré six réunions organisées avec les parties prenantes (3 via le RwdR et 3 via le Front Vert de l'Administration), les documents n'ont jamais été mis à l'ordre du jour pour analyse approfondie et une mise en débat entre parties prenantes (alors que les textes existent depuis le printemps 2019).

A un niveau technique, Natagora remet l'avis suivant :

- La richesse de la description générale transmise démontre la grande qualité du Service Public Wallon et des données disponibles en Wallonie sur le secteur agricole et l'environnement, réserve faite de quelques données manquantes
- Le tableau SWOT (Annexe 2) est de qualité hétérogène voire insuffisante selon les objectifs spécifiques (OS) - voir suggestions en Annexe pour les trois objectifs environnementaux
- La liste des besoins cartographiés transversalement pour tous les OS paraît pertinente en vue de renforcer les synergies entre différents objectifs, mais la réflexion a été poussée très inégalement selon les sujets. Un travail de fond reste à faire pour répondre à la demande d'exhaustivité et de pertinence des besoins pour chaque objectif de la PAC, conformément au règlement et tirer profit de cette méthode d'analyse mise en avant
- Structurellement, il manque un fil rouge entre les 3 documents soumis, ce qui ne permet pas d'évoluer logiquement et en cohérence des constats aux besoins pour chaque objectif spécifique
- En conséquence de quoi certains enjeux clés sont absents des documents :
 - les enjeux de la transition économique, écologique et sociale de l'agriculture, pourtant au cœur de la DPR 2019-2024 du Gouvernement wallon ;
 - les opportunités win-win entre économie et environnement ;
 - les spécificités régionales (à minima Nord/Sud du sillon Sambre-Meuse) ;
 - les enjeux pour la biodiversité ordinaire et les paysages en agriculture ;

- et enfin les besoins issus des plans réglementaires environnementaux (PAF).

En conclusion de quoi, Natagora ne valide pas les documents en l'état et considère qu'ils pourraient être sensiblement améliorés. Nous demandons qu'ils soient révisés puis re-soumis à validation, suivant les axes d'amélioration proposés ci-après.

Axes d'amélioration

1. Revoir et renforcer la cohérence entre les faits (Description Générale), le tableau SWOT (Annexe 2) et les besoins (Annexe 3) suivant les 9 objectifs spécifiques de la PAC. Cela peut se faire en créant des fiches par Objectif Spécifique (OS) de la PAC¹ (voir par exemple en pj. le diagnostic de la France qui a adopté cette présentation) qui reprennent séquentiellement faits clés – swot et besoins pour chacun des 9 OS. Ou à défaut en ajoutant des liens explicites entre les 3 documents pour permettre une lecture logique conduisant à l'émergence des besoins. Cette approche permettra d'être en conformité avec [l'article 103 point 2](#) et [l'article 96](#) du règlement, et de palier à nombre de déficiences dans la SWOT et la liste des besoins (voir suggestions détaillées en Annexe).

2. Identifier et inclure les win-win entre les objectifs économiques et environnementaux notamment dans le tableau des opportunités (Annexe 2), et de la liste des besoins (Annexe 3). C'est un enjeu clé pour concevoir une PAC plus cohérente, qui améliore son impact environnemental tout en gardant l'impératif d'améliorer la situation économique des agriculteurs, qui légitime la PAC aux yeux de la société et renforce les liens agriculteurs-société civile. De nombreux win-win existent déjà (voir détails en Annexe) et manquent à l'analyse : la réduction des coûts d'intrants, le conseil technique indépendant, réduction des coûts de mécanisation, la valorisation par les marchés de productions plus diversifiées, la mise en cohérence d'investissements en amont et aval pour la relocalisation de certaines filières favorables à l'environnement etc.

3. Intégrer les enjeux de la transition de l'agriculture à tous les niveaux (constat, swot, besoins). La transition économique, environnementale et sociale est un enjeu central de la DPR et du Code Wallon de l'Agriculture. En pratique (voir suggestions détaillées en Annexe), cela signifie qu'il convient d'ajouter nombre de besoins manquants en Annexe 3 : conseil, formation, accompagnement et sensibilisation des agriculteurs pour mettre à l'échelle des pratiques vertueuses pour les ressources naturelles et la biodiversité, soutien accru au revenu pour les systèmes à externalités positives (ex. élevage à l'herbe), faciliter les installations hors cadre familial et des pluriactifs, réformer les aides à impact négatif sur l'environnement, éviter que les aides structurelles (installation, investissement) ne verrouillent les agriculteurs dans des systèmes intensifs desquels ils ne peuvent sortir, etc.

4. Renforcer l'analyse des enjeux pour la biodiversité à tous les niveaux, et inclure une analyse de la situation du maillage écologique, des paysages, de la biodiversité cultivée et associée. En outre, la section biodiversité de la Description Générale doit être recentrée sur les enjeux et constats (nul besoin de décrire tous les outils de conservation en Wallonie), l'indicateur de contexte IC. 21 sur les paysages doit être ajouté, ainsi qu'une analyse des enjeux différenciée pour les plaines et zones d'élevage. Ceci en conformité avec l'article 6 objectif f du règlement.

¹ La proposition de règlement des plans stratégiques PAC inclut, à l'article 6, 9 objectifs spécifiques communs

5. Reproduire les besoins des plans environnementaux réglementaire (PAF, PNEC, PDGA) dans leur version la plus à jour dans la liste des besoins (Annexe 3). En particulier les besoins déjà identifiés du PAF concernant la biodiversité d'intérêt communautaire sont reproduits dans la liste des besoins (prairies de fauche, restauration, gestion extensive, MAEC etc.). Ceci en conformité avec la grille d'analyse de la DGENVI (présentation [ici](#)).

6. Proposer au final, suite à ce travail, une liste de besoins le plus exhaustive possible pour chacun des objectifs de la PAC, conformément à l'article 96 du règlement.

Annexe. Commentaires détaillés du tableau SWOT et des besoins

Propositions d'ajouts aux points existants.

	Positif	Négatif
Internes (à l'agriculture wallonne)	<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - diversité des paysages et agro-écosystèmes wallons qui sont autant d'opportunités de valorisation des produits régionaux - Surface prairies permanentes tendance à la stabilisation depuis 2015 - regain d'intérêt du secteur agricole pour la conservation des réserves naturelles qui permet de restaurer d'anciennes terres agricoles - système d'accompagnement des agriculteurs efficace en matière d'agri-environnement 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déclin de la biodiversité n'est pas enrayé (indice FBI 62 par rapport à l'an 2000, déclin qui s'accélère) et nuit à la production agricole. Déclin plus rapide des espèces typiques des zones de plaine (oiseaux nichant au sol) - totalité des habitats N2000 en lien avec l'agriculture en état de conservation défavorable - surface de prairies de fauches d'intérêt pour la biodiversité en baisse de 17% depuis 6 ans à cause de pratiques de gestion intensives - Insuffisance du maillage écologique : citer C.21 le % d'éléments de paysage, notamment en terres arables avec une disparition aigüe au nord du sillon Sambre-Meuse) - seulement 1,3% des zones de cultures en surfaces supportant directement la biodiversité - Agriculture encore très dépendante des pesticides, avec des surfaces croissantes pour les cultures les plus consommatrices de phyto (pommes de terre 17,6 kg/ha, betteraves sucrières 6,4 kg/ha, et froment 2,8 kg/ha - la tendance est toujours à l'agrandissement de la taille des parcelles
Externes (à l'agriculture wallonne)	<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - DPR objectif 1000ha réserves naturelles/an et 4000km de haies - on connaît maintenant les mesures efficaces pour protéger la biodiversité (cf. éval 2019 PWDR) : Natura 2000, Agriculture bio, projets LIFE, MAEC ciblées sur la biodiversité. - Ainsi que les mesures PAC qui n'ont eu qu'un effet très faible ou nul sur la biodiversité : conditionnalité, verdissement (SIE), indemnité pour zone soumise à contrainte naturelle - et les mesures qui peuvent avoir un impact négatif lorsqu'elles encouragent l'intensification : aides couplées et aides à l'investissement - momentum politique (Green Deal, stratégie Farm to Fork, priorités de la région wallonne) qui peut appeler à une réforme plus ambitieuse de la PAC en vue de répondre aux demandes sociétales en matière d'alimentation saine, locale et favorable à l'environnement, par les circuits courts, la transformation et l'augmentation de valeur ajoutée, le développement de filières wallonnes - Répondre aux enjeux climatiques et santé en rémunérant les agriculteurs pour des services écosystémiques et des pratiques plus extensives 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - très peu de surfaces en réserves naturelles comparé à la Flandres et au reste de l'Europe, et seulement 36% de 5% des terres agricoles sont protégées par Natura 2000 - une part importante des prairies sensibles pour la biodiversité n'est toujours pas couverte par mesures incitatives à la gestion extensive - stagnation des moyens humains et financiers pour gérer et monitorer les réserves - L'inertie du système dans son ensemble et l'évolution graduelle des politiques publiques, dont la PAC, laissent présager d'une transition écologique lente. - la concurrence des marchés internationaux qui encouragent à augmenter la productivité au détriment de la biodiversité, et à importer des matières premières causant de la déforestation (soja) - un développement non maîtrisé de la filière biomasse-énergie qui peut entraîner des changements d'usage des terres défavorables à la biodiversité

Liste des besoins (Annexe 2)

La liste des besoins mérite d'être complétée, conformément à l'article 96. Un travail de fond reste à accomplir sur l'identification des besoins :

- Dans le contexte de la transition il est crucial de mettre en lumière les besoins qui sont des contributions gagnantes à la fois pour les objectifs économiques et environnementaux, et les besoins des agriculteurs pour être en capacité de s'engager dans cette transition
- Les besoins explicites par rapport au changement climatique sont omis de la proposition, ce qui ne semble plus tenable dans le contexte de l'urgence climatique et des engagements européens de neutralité climatique d'ici 2050.
- Les besoins pour l'objectif biodiversité sont souvent vagues (« maintenir les éléments de paysage », c'est la citation telle quelle de l'objectif spécifique f du règlement, ce qui confirme le défaut d'analyse précédemment mentionné sur cette thématique dans la SWOT)
- Les besoins environnementaux peuvent être mieux formulés, en priorisant ceux qui correspondent à un indicateur déjà mesuré dans le rapport environnemental wallon
- les besoins d'amélioration de la précédente architecture verte de la PAC (2014-2020) doivent être repris, sans quoi, sans référence, il sera ardu d'établir la conformité du plan stratégique à l'article 92

OS(a) de l'article 6 « Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience »

- Réduire les coûts d'intrants et maximiser les marges brutes (impact 1 sur a,b et impact 2 sur d, e et f)
- Développer le conseil technique indépendant pour renforcer l'autonomie des agriculteurs en matière de gestion des intrants et maximiser les marges²
- Renforcer le soutien aux systèmes à fortes externalités positives non prises en compte par le marché (ex. élevage extensif), afin d'inciter les exploitants à orienter leurs pratiques tout en soutenant leurs revenus
- Réduire les charges d'exploitation, notamment les charges de mécanisation en favorisant l'investissement dans un cadre collectif (investissements en commun, CUMA, etc.)

OS(b) « Renforcer l'orientation vers le marché » et OS(c) Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur :

- Privilégier le développement de filières locales et régionales de produits différenciés et durables afin d'affranchir les agriculteurs de la volatilité des prix internationaux et de renforcer leur autonomie
- Répondre à la demande croissante des consommateurs en produits locaux, sains et durables pour l'environnement et la nature
- Protéger les productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales, notamment grâce à une politique commerciale adaptée
- Développer la relocalisation de certaines productions (fruits et légumes, protéines)
- Mettre davantage en cohérence les aides à l'investissement de l'amont et de l'aval
- Réduire le gaspillage agricole, alimentaire et agroalimentaire

² Rappel de la DPR : « Le Gouvernement soutiendra le développement de services de conseil agricole indépendant agréés en Wallonie, notamment concernant l'utilisation de pesticides et engrais chimiques, en distinguant les activités de conseil et de vente. Ceci facilitera l'adoption des innovations favorables à l'environnement et la durabilité de l'agriculture (revenu agricole, efficacité et diminution des impacts environnementaux)

- Encourager le dialogue de l'amont agricole avec l'aval et la société civile
- Renforcer la pédagogie sur la valeur des denrées alimentaires auprès du consommateur et des plus jeunes

OS(d) Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liés à la fermentation entérique en élevage
- Réduire les émissions de GES liés à l'utilisation des engrais chimiques
- Maintenir les stocks de carbone existant (prairies, zones humides, éléments de paysage et forêts)
- Promouvoir l'agroécologie et les solutions d'atténuation et d'adaptation climatique basées sur la nature

OS(e) Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles

- Développer la formation, le conseil, l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs pour faciliter un changement d'échelle dans l'adoption des pratiques agricoles en faveur d'une transition préservant les ressources naturelles
- ~~Favoriser des formes d'agriculture moins consommatrices d'intrant~~ Diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires et l'exposition des consommateurs à ces derniers³ → impact 1 sur les objectifs (e) et (f) mais aussi sur le revenu (a)
- ~~Diminuer l'utilisation des intrants, en particulier l'azote total (en particulier minéral et organique à action rapide) et les flux d'azote des sols agricoles vers les eaux de surface et les eaux sous-terraines⁴, le phosphore et les produits phytopharmaceutiques~~ → impact 1 sur l'objectif (d) climat et aussi 1 sur la biodiversité (ordinaire) puisque cela permet d'améliorer la matière organique des sols
- Accompagner la structuration de l'aval des filières (pour assurer la valorisation des productions plus diversifiées...)
- Développer la rémunération des pratiques en faveur de la biodiversité : certification, contractualisation, subventions, commercialisation....
- Réorienter les soutiens en faveur des systèmes résilients et sobres en intrants
- Promouvoir la production de légumineuses
- Réduire le flux de phosphore vers les eaux de surface⁵
- Réduire l'érosion des terres agricoles, notamment là où l'érosion est non soutenable (>5t/ha.an)⁶
- Augmenter la matière organique des sols carencés et menacés de destruction (teneur < 1,15%)
- Réformer les aides PAC qui ont un impact négatif sur les ressources naturelles
- Et pour les forêts :

-avoir plus d'îlots de vieillissement ;

- avoir de lisières étagées qui assurent la transition entre milieux ouverts et forestiers ;

- renouveler les peuplements forestiers pour améliorer leur résilience au changement climatique etc.

³ Correspond à deux indicateurs suivis par la Wallonie : utilisation de PPP et HRI (Harmonised risk Indicator)

⁴ C'est un indicateur du rapport environnemental wallon, pour lequel il existe un objectif chiffré en Wallonie

⁵ C'est un indicateur du rapport environnemental wallon, pour lequel il existe un objectif chiffré en Wallonie

⁶ C'est un indicateur du rapport environnemental wallon, % SAU en érosion non soutenable

OS(f) Contribuer à la préservation de la biodiversité, aux services écosystémiques et aux paysages

- Les besoins ont été déjà identifiés dans le PAF en ce qui concerne la biodiversité d'intérêt communautaire en milieux agricoles et forestier, les inclure conformément à la suggestion de la Commission : 14 516ha (14800 en incluant les MAE) ; 17 000ha de prairies à haute valeur biologique, 65 000ha d'autres prairies permanentes pour les oiseaux (etc. – reprendre les chiffres les plus à jour). Conformément à l'article 96 ils doivent tous être repris, indépendamment du fait qu'ils seront pris en charge par la PAC ou pas ultérieurement.
- Améliorer le respect des normes de base notamment le maintien des éléments de paysage, et la pertinence des surfaces d'intérêt écologique pour la biodiversité
- ~~Maintenir et développer les éléments du paysage~~ Rétablir le maillage écologique notamment en zone de plaine où la crise de la biodiversité est la plus accrue
- ~~Eviter que~~ Réduire la taille des parcelles (= blocs de cultures identiques). Impact 1 pour la biodiversité, et non 2 (références scientifiques disponibles à la demande)
- Réformer les aides PAC qui ont un impact négatif sur la biodiversité et les paysages
- Développer la formation, le conseil, l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs sur la biodiversité
- Réduire la déforestation importée en promouvant l'autonomie protéique et l'accroissement des surfaces en protéines végétales

OS(g) Attirer les jeunes agriculteurs

- Faciliter l'installation des jeunes non issus du monde agricole et/ou des pluriactifs